

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE LA COMMUNE DE FRESSIES**

*L'an deux mil vingt-quatre, le 12 janvier, à dix-neuf heures, la commune de FRESSIES, légalement convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Danièle CHEVALIER, Maire.*

**NOMBRE DE MEMBRES :**

- en exercice : 12
- qui ont pris part à la délibération : 9
- dont Procuration : 1

*Date de la convocation : 08/01/2024*

*N°03/2024*

*Présents : CHEVALIER Marie-Danièle, HORNAIN Edith, BOUCHÉ Marc, BOUGENIERE Karine, MASSELOT Raynald, BOURGEOIS Pascal, JACQUEMIN Martine, LESCAN Boris.*

*Procuration : DUHAMEL Séverine à MASSELOT Raynald.*

*Absents excusés : CHASTAIN Sandy, DELAIN Cédric, LECLERCQ Alexia*

*Madame Edith HORNAIN est désignée secrétaire de séance*

**OBJET : DON**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code civil,

VU le don de 40.00 € remis sous forme de chèque par [données privées occultées]

CONSIDÉRANT que le don proposé consiste en aide pour les plus démunis de la commune

CONSIDÉRANT que ce don contribuera à la délivrance de bon d'aide alimentaire,

CONSIDÉRANT que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits du donateur,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** d'accepter le don offert par [données privées occultées]

**Article 2 :** d'exprimer sa gratitude à [données privées occultées] pour sa générosité envers la commune.

**Article 3 :** d'assurer sa gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

**Article 4 :** Madame le Maire est autorisée à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Edith HORNAIN

Le Maire,  
Marie-Danièle CHEVALIER

*Acte rendu exécutoire après transmission en*

*Sous-Préfecture le 16/01/2024*

*et à la publication sur le site Internet communal en date du 16/01/2024*

